

# Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation  
des programmes

du Collège d'affaires Ellis

*15 avril 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Introduction**

Fondé en 1930, le Collège d'affaires Ellis de Drummondville est un collège privé subventionné depuis 1987. Il offre des programmes conduisant au Diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'Attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques administratives et en Techniques de gestion de bureau. Le Collège accueille environ trois cents étudiants à l'enseignement régulier et une centaine en formation aux adultes.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) comprend huit sections présentant respectivement : la description des finalités et des objectifs, la planification des travaux d'évaluation, la description du processus d'évaluation d'un programme d'études, la description du système d'information sur les programmes, le mode de détermination des programmes à évaluer, le rôle et le partage des responsabilités, le mécanisme de révision de la politique, l'entrée en vigueur de la politique.

## **Évaluation de la politique**

Le 7 octobre 1996, le Collège avait transmis à la Commission une première version de la politique, laquelle paraissait peu adaptée à ce genre d'établissement et, dans ce contexte, difficile à évaluer. Pour cette raison, la Commission avait alors invité le Collège à reformuler sa politique et à lui soumettre une nouvelle version, ce que le Collège a fait le 13 mars 1997. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué cette nouvelle version de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège d'affaires Ellis, lors de sa réunion tenue le 15 avril 1997. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994<sup>1</sup>. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP du Collège d'affaires Ellis est adaptée à la nature et aux caractéristiques d'un établissement dispensant un nombre relativement restreint de programmes. Elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et elle formule quelques remarques destinées à enrichir certains éléments.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

### **Finalités et objectifs**

Les finalités et objectifs établissent des liens avec les autres composantes de la politique. La Commission note la préoccupation d'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte. Elle note également la présence de règles ou principes généraux qui reflètent un souci de rigueur et de transparence susceptibles de guider le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

### **Partage des responsabilités**

Claire et précise, la présentation du partage des responsabilités est cohérente avec les responsabilités décrites dans les étapes du processus d'évaluation. Les paliers administratifs sont clairement identifiés et leur description permet l'exercice du leadership de la direction. Ce leadership est bien assumé par le Directeur général et par la Directrice des études qui supervisent l'application de la politique et le processus d'évaluation d'un programme.

La participation des personnes concernées est assurée, y compris la consultation des professeurs sur le devis d'évaluation et sur le rapport d'évaluation. Afin d'en refléter l'importance, la politique pourrait mentionner cette consultation à la section 6.3 (p. 13) qui décrit le rôle et les responsabilités des professeurs dans le processus d'évaluation. La Commission souligne la place accordée à la consultation des étudiants qui peuvent suggérer des améliorations au programme.

### **Système d'information sur les programmes**

Les objectifs et fonctions du Système permettent de vérifier en tout temps l'état de chaque programme. Le tableau de bord de gestion contient les principaux indicateurs nécessaires pour une intervention éventuelle en fonction de l'état d'un programme. Les données et indicateurs sont exhaustifs et ils couvrent toutes les dimensions permettant d'apprécier la qualité des programmes. La Commission remarque la présence de données perceptuelles des professeurs, des étudiants, des diplômés et des employeurs touchant plusieurs dimensions d'un programme.

### **Mode de détermination des programmes d'études à évaluer**

Ce mode est adéquat. Il prévoit une périodicité maximale de cinq ans pour l'évaluation approfondie d'un programme. Outre l'évaluation continue, il permet également la réalisation d'une évaluation approfondie d'un aspect ou de la totalité d'un programme en fonction de l'état des indicateurs du Système d'information.

### **Processus d'évaluation d'un programme**

La description des étapes du processus d'évaluation d'un programme est claire et exhaustive. La Commission note l'importance accordée au contenu du devis d'évaluation, au traitement et à l'analyse des données ainsi qu'au suivi de l'évaluation.

La définition des critères de qualité externe et interne permettant d'apprécier un programme ne couvre pas toutes les dimensions annoncées par les données et indicateurs du Système d'information qui servent également à son appréciation. Afin d'établir un lien plus évident avec les données et indicateurs considérés lors d'une évaluation approfondie, la politique gagnerait à définir brièvement les critères auxquels ils se rapportent.

Le Collège prévoit par ailleurs qu'un diplômé et qu'un employeur puissent siéger au besoin sur le comité d'évaluation d'un programme. La Commission l'encourage à utiliser un tel recours qui pourrait être utile non seulement pour l'expertise mais également pour apporter une crédibilité aux travaux d'évaluation.

### **Mécanisme de révision de la politique**

Ce mécanisme est adéquat. Il permet une autoévaluation continue de la politique et il fixe une périodicité de trois ans pour la révision complète. La Commission note l'identification des étapes de réalisation, des instances et personnes concernées ainsi que des critères choisis.

## **Conclusion**

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège d'affaires Ellis contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Adaptée à la nature et aux caractéristiques du Collège, cette politique se distingue par la clarté et la précision de ses diverses composantes. La Commission apprécie en particulier l'organisation du partage des responsabilités qui assure un leadership et une participation appropriés et la description du processus d'évaluation d'un programme qui reflète un souci de rigueur et de transparence. Elle a émis par ailleurs une remarque concernant la définition des critères considérés lors d'une évaluation approfondie d'un programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Claude Marchand, agent de recherche